

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2024/203**

***Occupation du domaine public***

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes.

**CONSIDERANT**, la nécessité d'interdire le stationnement, Place du Général de Gaulle, devant la Mairie, pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de SAINGHIN-en-WEPPEES ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la place du Général de Gaulle, devant la mairie, afin que des véhicules militaires puissent s'y installer à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de SAINGHIN-en-WEPPEES. Cette mesure prendra effet le jeudi 05 septembre 2024 de 16h30 à 19h00.

**ARTICLE 2** : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,  
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 29 août 2024

Le Maire

**Matthieu CORBILLON**

